



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Avenir de l'hôpital de jour pédopsychiatrique sur Beuvry

Question orale n° 507

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le projet de fusion de l'hôpital de jour pour enfants en situation de handicap « L'Univers des Possibles » situé à Beuvry, dans le Pas-de-Calais, avec l'hôpital de jour de Saint-Venant. Ce projet suscite une vive inquiétude des familles concernées, qui redoutent une rupture profonde dans le parcours de soins de leurs enfants. Si les autorités indiquent que les enfants conserveraient une place au sein d'un autre établissement relevant du même établissement public de santé mentale, cette réorganisation entraînerait néanmoins une perturbation majeure de leur cadre thérapeutique. Ces enfants, particulièrement vulnérables, ont besoin de repères stables, d'équipes soignantes identifiées et d'un environnement connu pour garantir l'efficacité de leur prise en charge. Le changement d'établissement, d'équipe et d'organisation quotidienne représente également une contrainte supplémentaire importante pour les familles, tant sur le plan logistique que psychologique. Il apparaît que cette fusion serait principalement motivée par un manque de pédopsychiatres, difficulté malheureusement récurrente dans de nombreux territoires et tout particulièrement dans le bassin minier. Cette situation interroge sur la capacité de l'État à garantir une offre de soins pédopsychiatriques de proximité, adaptée aux besoins des enfants et conforme aux objectifs de continuité des soins. Il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour répondre à la pénurie de pédopsychiatres, assurer la stabilité des prises en charge des enfants suivis à Beuvry et garantir que les contraintes de ressources humaines ne conduisent pas à une dégradation durable de l'offre de soins en pédopsychiatrie dans le Pas-de-Calais.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 507

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)